

Schoelcher, le Jeudi 13 Octobre 2022



**ACADÉMIE  
DE MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE:**

**Concours externes ou internes ou troisième concours**

**CPE et PsyEN deux spécialités**

Ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat CAFEP – CAER -  
**SESSION 2023**

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré, d'éducation, psychologues scolaires ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignements publics et privés sous contrat, **au titre de la session 2023.**

**INSCRIPTION :**

**Du MARDI 18 OCTOBRE 2022 à partir de 12h (heure de Paris)  
au VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 à 12h (heure de Paris)**

Les candidats s'inscrivent par internet en accédant au service d'inscription, pour les **CONCOURS AGREGATION, CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, CAPEPS et PSY-EN**, qui sont gérés dans l'application CYCLADES.

l'inscription s'effectue à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

pour les concours de recrutement des personnels de l'enseignement du  
second degré :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

pour les CPE :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-education-cpe-6719>

pour les psychologues de l'éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

**Très important:** chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

Communiqué

## **II/ DOCUMENTS A TELEVERSER UNIQUEMENT SUR CYLADES**

**Du MARDI 18 OCTOBRE 2022 à partir de 12 heures (heure de Paris)  
au VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 à 12 heures (heure de Paris)**  
Ces pièces permettront d'étudier votre **éligibilité** afin de valider votre inscription

### **1°) Pièces à TELEVERSER dans l'application CYLADES :**

- ✓ Le dernier diplôme obtenu (master, attestations M1 ou M2, ou autre titre...)
- ✓ La carte d'identité couleur ou le passeport
- ✓ L'état de services pour les concours internes visé par le chef d'établissement
- ✓ L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire
- ✓ Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)
- ✓ Les certificats de natation et de secourisme (obligatoire) pour spécialité EPS
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier
- ✓ La demande de dispense de titre ou de diplôme par les mères ou pères de famille (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur) etc...

**Attention !!! Chaque candidat doit vérifier les informations qui peuvent évoluer dans son compte personnel CYLADES et respecter les dates fixées dans l'application CYLADES pour le TELEVERSEMENT des pièces justificatives.**

## **III) RECOMMANDATIONS GENERALES :**

### **Pour votre information :**

#### **- les contrats de droit privé sont :**

- les CDI et CDD de droit privé, les CUI, les CIE, les CAE, les CAV, les CEC, les CES ainsi que les contrats emplois jeunes ou aides-éducateurs.

#### **Relèvent de contrats de droit public :**

- les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels administratifs ou enseignants ou assimilés (maître d'internat, surveillants d'externat, assistant d'éducation AED), les vacataires et les «CDIsés» de droit public

**Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues.**

**Les pièces justificatives non téléversées à la DEC3 entraîneront l'annulation des candidatures.**

**Transmis pour diffusion :**

A Madame l'IA - DAASEN  
A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.  
A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement  
du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré  
A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau,  
les chefs de services du Rectorat,  
Au responsable de l'Université des Antilles  
Au directeur de l'INSPE

---

**Contacts et mails de la DEC3 : [dec3.concours@ac-martinique.fr](mailto:dec3.concours@ac-martinique.fr)**

**Standard : 0596 52 25 00**

<i>05 96 52 25 44</i>	<i>AGREGATION externe, externe spécial et 3ème concours CAPET externe et interne CAPEPS externe, Interne et 3ème concours PsyEN (ex COP) externe et interne CPE (Conseiller Principal d'Education) externe, Interne et 3ème concours</i>
<i>05 96 52 25 07</i>	<i>CAPES externe, Interne et 3ème concours CAPLP externe, Interne et 3ème concours</i>
<i>05 96 52 25 24</i>	<i>AGREGATION Interne</i>